

**INSTITUTION ADOUR**

Extrait du registre des délibérations
de l'établissement public territorial de bassin Institution Adour

Séance du 25 septembre 2019
(Convocation du 6 septembre 2019)

Aujourd'hui, le vingt-cinq septembre deux mille dix-neuf à 11h15, le Bureau dûment convoqué s'est réuni à la salle René Goscinny du centre d'animation à Aire-sur-l'Adour sous la présidence de Monsieur Paul CARRERE

Etaient présents :

Mesdames Christiane AUTIGEON, Dominique DEGOS et Céline SALLES
Messieurs Paul CARRERE, Bernard POUBLAN et Bernard SOUDAR

Etaient excusés et ont donné procuration :

Monsieur Charles PELANNE

Etaient excusés :

Messieurs Gérard CASTET

Secrétaire de séance :

Madame Christiane AUTIGEON

OBJET : Marchés / Biodiversité - Avenant n°1 pour le marché d'étude groupée pour le rétablissement de la continuité écologique sur des ouvrages de l'Arros gersois

Exposé des motifs :

L'étude groupée pour le rétablissement de la continuité écologique sur 17 ouvrages de l'Arros gersois a été attribuée en septembre 2017 au bureau d'étude BETERU pour un montant initial du marché de 95 664,33 € HT.

Cette étude a pour objectif de fournir, aux propriétaires respectifs des ouvrages identifiés comme prioritaires pour le rétablissement de la libre circulation des poissons migrateurs, des solutions d'aménagement jusqu'au stade « avant-projet » (AVP). Il devra y être décrit, en plus d'un état des lieux complet et de la définition des enjeux, des propositions d'aménagements, ainsi que l'estimation de leurs coûts. L'objectif est de fournir au propriétaire l'ensemble des éléments lui permettant de choisir une solution. Chaque solution sera retenue en concertation avec le propriétaire et le comité de pilotage de l'étude, et devra concilier à la fois la problématique de continuité écologique et l'usage ou les usages de l'ouvrage.

Dans le cadre de cette concertation, il est apparu un manque en termes de réunions de présentation aux propriétaires dans le marché initial. En accord avec BETERU, ce manque a été établi à 3 journées de réunions supplémentaires. L'ajout de ces 3 journées de réunions a une incidence financière de 1 860,00 € HT (2 232,00 € TTC).

En outre, la durée du marché est modifiée, avec une prolongation de 10 mois. Cette modification fait passer la durée initiale de 12 mois à 22 mois. Cette prolongation est due au retard pris sur l'organisation du rendu des rapports aux propriétaires. La prolongation de la durée n'a pas d'incidence financière sur le marché.

LE BUREAU

En l'absence d'observations,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la réception par le représentant de l'Etat.



DECIDE

Article 1

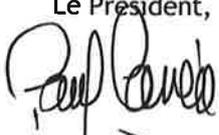
- D'approuver les modifications du marché portant sur le contenu technique, avec la tenue de 3 journées de réunions supplémentaires, sur le montant du marché, avec l'ajout du coût de ces prestations (1 860 € HT, soit 2 232 € TTC) au coût initial du marché, ainsi que sur la durée d'exécution du marché, avec un allongement de 10 mois ;
- D'autoriser le Président à signer un avenant au marché avec BETERU et toute pièce nécessaire à cette fin, les crédits nécessaires étant inscrits au budget

Article 2

Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 25 septembre 2019 à Aire-sur-l'Adour,

INSTITUTION ADOUR
38 rue Victor Hugo
40025 MONT DE MARSAN CEDEX

Le Président,

Paul CARRERE



INSTITUTION ADOUR
Etablissement Public Territorial de Bassin
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

Envoyé en préfecture le 27/09/2019

Reçu en préfecture le 27/09/2019

ID : 040-254002264-20190925-B17_2019-DE



MARCHÉ n° 17013 - AVENANT n° 1

Étude groupée pour le rétablissement de la continuité écologique sur des ouvrages de l'Arros gersois

*Avenant n° 1 au marché n° 17013
en vertu des 3° et 6° de l'article 139 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016
relatif aux marchés publics*



Article 1 : Identification du pouvoir adjudicateur

INSTITUTION ADOUR
38 rue Victor Hugo
40025 MONT DE MARSAN CEDEX
Tél : 05 58 46 18 70
Courriel : secretariat@institution-adour.fr

Représenté par Monsieur Paul CARRERE, Président de l'Institution Adour, en vertu de la délibération n° 2015-38 en date du 22 juillet 2015 de l'Institution Adour.

Article 2 : Identification du titulaire du marché public

BETERU
3 Allée de l'Autan
ZA des Landes
31850 MONDOUZIL
Tél : 05 61 84 71 52
Adresse électronique : beteru@free.fr
Siret : 329 814 560 00028
Représenté par Monsieur Pierre FLIPO

Article 3 : Objet du marché public

Étude groupée pour le rétablissement de la continuité écologique sur des ouvrages de l'Arros gersois

- Date de la notification du marché public : 8 septembre 2017
- Durée d'exécution du marché public : 12 mois

- Montant initial du marché public :
 - Taux de la TVA : 20 %
 - Montant HT : 95 664,33 €
 - Montant TTC : 114 775,60 €



Article 4 : Objet de l'avenant

Modifications introduites par le présent avenant conformément à l'article 139 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Cette étude a pour objectif de fournir, aux propriétaires respectifs des ouvrages identifiés comme prioritaires pour le rétablissement de la libre circulation des poissons migrateurs, des solutions d'aménagement jusqu'au stade « avant-projet » (AVP). Il devra y être décrit, en plus d'un état des lieux complet et de la définition des enjeux, des propositions d'aménagements, ainsi que l'estimation de leurs coûts. L'objectif est de fournir au propriétaire l'ensemble des éléments lui permettant de choisir une solution. Chaque solution sera retenue en concertation avec le propriétaire et le comité de pilotage de l'étude, et devra concilier à la fois la problématique de continuité écologique et l'usage ou les usages de l'ouvrage.

Dans le cadre de cette concertation, il est apparu un manque en termes de réunions de présentation aux propriétaires dans le marché initial. Ce manque a été établi à 3 journées de réunions supplémentaires. L'ajout de ces 3 journées de réunions a une incidence financière de 1 860,00 € HT (2 232,00 € TTC)

Le présent avenant modifie :

- le contenu technique, avec 3 journées de réunions supplémentaires de présentations des états des lieux et avant-projets à l'ensemble des propriétaires, au-delà de la première journée de réunion prévue à cet effet dans le marché initial ;
- le montant du marché, avec la prise en compte du coût de ces 3 journées de réunions supplémentaires, avec une incidence financière d'augmentation de 1 860,00 € HT soit 2 232,00 € TTC.
- la durée du marché, avec une prolongation de 10 mois. Cette modification fait passer la durée initiale de 12 mois à 22 mois. Cette prolongation est due au retard pris sur l'organisation du rendu des rapports aux propriétaires. La prolongation de la durée n'a pas d'incidence financière sur le marché.

Incidence financière de l'avenant

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 1 860,00 €
- Montant TTC : 2 232,00 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 1,9 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 97 524,33 €
- Montant TTC : 117 007,60 €

Incidence de l'avenant sur la durée du marché

L'avenant allonge de 10 mois la durée du marché public.





Article 5 : Signature du titulaire du marché public

À _____ , le

Pierre FLIPO
Gérant de BETERU





Article 6 : Signature du pouvoir adjudicateur

À Mont-de-Marsan, le

Paul CARRERE
Président de l'Institution Adour

